

## Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

Séance du samedi 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le sept juin, à 18h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 3 juin 2024

Présents : Philippe LEDESERT, Pascale PADILLA, Christian GLEIZE, Stéphanie MARGIELA, Aurore LALLEMENT.

Absents : Frédéric LIABEUF, Jean-Denis LODS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Yan BERNARD pouvoir à Philippe LEDESERT, Sébastien CARTRON, pouvoir à Aurore LALLEMENT, Cécile MATHIEU, pouvoir à Stéphanie MARGIELA.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 05

Nombre de membres votant : 08

Le Maire, ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Stéphanie MARGIELA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Christian GLEIZE demande la parole. Il annonce que Stéphanie MARGIELA et lui-même quittent le copil et le projet artistique. Il donne lecture de leur communiqué : « *Nous avons été très enthousiastes à l'idée du projet artistique des pillés. Dès le départ, nous avons adhéré au comité de pilotage et nous avons milité pour un projet d'art éphémère qui pourrait devenir un rendez-vous annuel d'art contemporain emmenant peut-être avec nous les autres communes de la vallée.*

*Au fil des réunions, s'est dessiné un projet dans lequel nous ne nous sommes pas retrouvés : créations pérennes, recours à un scénographe, découpage en tranches pluriannuelles, budget prévisionnel qui nous semble démesuré pour notre petite commune. Nous avons proposé des alternatives avec des exemples de festivals de notre région qui ont pignon sur rue depuis de nombreuses années et moins coûteux à mettre en place : Horizons Arts Nature dans le Puy de Dôme, Echo en Haute Loire ... Nous n'avons pas été entendus et écoutés.*

*Aussi, nous quittons le COPIL et le projet car nous ne voulons pas défendre un projet que nous ne soutenons pas. »*

Une discussion très animée s'en suit. Compte tenu des oppositions soulevées, le Maire propose de consacrer une séance entière d'un prochain conseil municipal à ce projet, tant il soulève d'interrogations et d'oppositions en l'état.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2024

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de PV joint à la convocation. Pascale PADILLA dit qu'elle a voté contre au point n°8 « modification de la délibération 2023/10/01 demande de subvention projet d'art contemporain. Elle demande une rectification.

2. Approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Drôme Aménagement Habitat, avec validation des montants par lots

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'acter le montant définitif des travaux car les marchés ont été attribués. Il rappelle que les montants communiqués jusqu'ici étaient basés sur l'avant-projet. Le montant total des travaux est donc de 432 000 € HT. Il y a eu une baisse sur le lot ravalement, et une hausse sur le lot menuiserie ;

Le montant total de l'opération est porté à 529 000 € HT (travaux, honoraires, études, contrôles, imprévus ...)

Christian GLEIZE demande si la note énergétique finale ne sera pas remise en cause car nous n'avons pas changé toutes les fenêtres. Le Maire répond que non.

Aurore LALLEMENT dit que des habitants se sont plaints de la poussière occasionnée par les travaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant présenté.

3. Demande d'avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'OUGC de Vaucluse.

Le Conseil Municipal donne un avis négatif sur le projet présenté car les agriculteurs des Pilles ont déjà traité le problème de prélèvements en eau avec la mise en place d'un système d'irrigation. La commune ne veut pas que de nouvelles contraintes leur soient imposées.

4. Demande de dotation dans le cadre des amendes de police (création d'une zone de rencontre dans certaines rues du village

Le Maire rappelle le projet de zones de rencontres dans le centre du village (rue : Grande Rue, rue de la combe, route du rocher de l'aiguille). Cette zone de rencontre abaisse la vitesse à 20 Km/h et donne priorité dans l'ordre aux piétons, vélos et véhicules à moteur

Stéphanie MARGIELA regrette que rien ne soit fait dans la traverse du village. Elle précise que la zone 30 n'est pas respectée, quand bien même il y a beaucoup d'habitants, le restaurant, les points de ramassage scolaire, la mairie, les commerces à la sortie du village ... le Maire répond que des passages piétons supplémentaires vont être installés passage de la VESINE, et passage de l'ancienne école. Pascale PADILLA demande le détail précis du devis. Le maire donne lecture : peinture de sol 560€ HT, panneaux 1966 € HT ; la zone de rencontre route de Châteauneuf s'arrêtera au carrefour avec le chemin des grands chênes, et non jusqu'à l'entrée d'agglomération. Vote à l'unanimité.

#### 5. Désignation d'un correspondant Défense

Le Maire rappelle que le correspondant Défense de la commune était Pierre PICCI. En raison de sa démission, il convient de le remplacer. Il propose la nomination de Christian GLEIZE. Vote à l'unanimité.

#### 6. Adhésion au service commun de mutualisation » secrétariat comptabilité pour des missions de remplacement

Le Maire rappelle le congé maternité de notre secrétaire de mairie. Il indique qu'il convient de délibérer pour son remplacement par une secrétaire mise à disposition par le Communauté de communes. Vote à l'unanimité

#### 7. Décision modificative n°2 budget principal

Le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget général car les écritures comptables relatives aux dépenses pour le Syndicat d'Energies de la Drôme doivent être scindées entre la section de fonctionnement et d'investissement. Il précise que cela est à la demande du trésor. Vote à l'unanimité.

#### 8. Questions diverses

Le Maire informe l'Assemblée que notre député Marie POCHON souhaite publiciser les archives du grand débat national afin que toutes et tous les citoyens puissent en prendre connaissance et d'en tirer des propositions. Le conseil approuve le texte de vœu pour l'adoption de cette mesure par l'Assemblée Nationale mais ne souhaite pas ouvrir de nouveaux cahiers de doléance.

Stéphanie MARGIELA informe que les ados de la commune souhaiteraient prendre la parole lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire propose de faire à nouveau un apéritif citoyen le 14 juillet, cela sera l'occasion d'inaugurer la plaque nominative pour la halle

Christian GLEIZE annonce que les travaux de la fibre avancent bien : le chantier sera fini fin août et on peut espérer la fibre pour la fin d'année chez soi.

Christian GLEIZE demande où en est le dépôt de permis de construire de JD LODS. Le Maire précise que le permis a été refusé. JD LODS va déposer une demande de recours gracieux contre cette décision et a demandé et obtenu un report d'audience pour la procédure que nous oppose au 27 novembre 2024.

Aurore LALLEMENT dit que les meubles de la buvette du marché sont en très mauvais état, et qu'il faudrait penser à leur renouvellement. Pourrait-on installer des tôles pour protéger de la pluie sur le marché ? Pascale PADILLA dit qu'il ferait vraiment trop chaud. Il faut penser à un autre système.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19h20.

Le Maire, Philippe Ledésert,

la Secrétaire de séance, Stéphanie MARGIELA,



